

Publié le

**SERVICE REGLEMENTATION DU DOMAINE PUBLIC**

Tél. : 03 87 98 93 55

**ARRETE**

Le Maire de la Ville de Sarreguemines,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1 à L.2213-5 et L.2542-1 à L.2542-4,

Vu les dispositions du Code de la Route,

Considérant la nécessité de garantir la sécurité des usagers et du personnel de chantier lors de la pose des illuminations de Noël au niveau du rond point du bas de la route de Nancy,

**Arrête**

- Article 1 :** L'entreprise BH ELECTRICITE procèdera, pour le compte de la Ville de Sarreguemines, à la pose des illuminations de Noël au niveau du rond point situé au bas de la route de Nancy, **le 27 octobre 2025**.
- Article 2 :** Durant cette période, la voie intérieure du rond point sera neutralisée afin de positionner une grue de levage et une nacelle élévatrice. La circulation des véhicules se fera sur la voie extérieure.
- Article 3 :** L'entreprise BH ELECTRICITE sera chargée de la mise en place des présignalisations et signalisations réglementaires de chantier.
- Article 4 :** Les infractions aux dispositions ci-dessus seront sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.
- Article 5 :** Monsieur le Commandant de Police et tous agents de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté.



Fait à Sarreguemines, le 15 octobre 2025  
Pour le Maire,  
L'Adjoint Délégué

Sébastien JUNG

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Publié le

**SERVICE REGLEMENTATION DU DOMAINE PUBLIC**

Tél. : 03 87 98 93 55

**ARRETE**

Le Maire de la Ville de Sarreguemines,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1 à L.2213-5 et L.2542-1 à L.2542-4,

Vu les dispositions du Code de la Route,

Considérant la nécessité de garantir la sécurité des usagers et du personnel de chantier lors de la pose des illuminations de Noël dans la rue de France,

**Arrête**

- Article 1 :** L'entreprise BH ELECTRICITE procédera, pour le compte de la Ville de Sarreguemines, à la pose des illuminations de Noël dans la rue de France, tronçon compris entre la Place Goethe et le carrefour à feux rue Saint Nicolas, **les 3 et 4 novembre 2025**.
- Article 2 :** Durant cette période et dans le tronçon précité, la circulation des véhicules sera interdite. Une déviation sera mise en place. Le stationnement sera interdit dans la rue des Frères et la circulation se fera dans les deux sens afin de permettre l'accès au parking de la rue du Château
- Article 3 :** L'entreprise BH ELECTRICITE mettra en place les présignalisations et signalisations réglementaires de chantier.
- Article 4 :** Les infractions aux dispositions ci-dessus seront sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.
- Article 5 :** Monsieur le Commandant de Police et tous agents de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté.



Fait à Sarreguemines, le 15 octobre 2025  
Pour le Maire, l'Adjoint Délégué

Sébastien JUNG

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.